

Beļģija-Brisele: Arhitektūras, būvniecības, inženiertehniskie un pārbaudes pakalpojumi
OJ S 23/2023 01/02/2023
Paziņojums par līgumu
Pakalpojumi

Juridiskais pamats:
Direktīva 2014/24/ES

I iedaļa: Līgumslēdzēja iestāde

I.1. Nosaukums un adrese

Pilns nosaukums: Direction Infrastructure de Transport
Valsts reģistrācijas numurs: 0308.357.852_16607
Pasta adrese: Rue du Progrès 56
Pilsēta: Bruxelles
NUTS kods: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale / Arr. Brussel-Hoofdstad
Pasta indekss: 1210
Valsts: Beļģija
E-pasts: adjudications.beliris@mobilite.fgov.be
Tālrunis: +32 22774688

Interneta adrese(-es):

Galvenā adrese: www.beliris.be
Pircēja profila adrese: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=469723>

I.3. Saziņa

Tieša, neierobežota, bezmaksas piekļuve iepirkuma dokumentiem pilnā apmērā : <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=469723>
Papildu informāciju var saņemt iepriekš minētajā adresē
Piedāvājumi vai dalības pieteikumi jāsūta elektroniski: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-4.12.1.1-F02>
Elektroniskiem sakariem vajadzīgi rīki un ierīces, kas nav plaši pieejami. Tieša, neierobežota, bezmaksas piekļuve minētajiem rīkiem un ierīcēm pilnā apmērā ir iespējama šeit: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=49825>

I.4. Līgumslēdzējas iestādes veids

Ministrija vai kāda cita valsts vai federāla iestāde, ieskaitot tās reģionālās vai vietējās apakšnodaļas

I.5. Galvenā darbības joma

Vispārēji sabiedriskie pakalpojumi

II iedaļa: Priekšmets

II.1. Iepirkuma apjoms

II.1.1. Nosaukums

4.12.1.1. Forêt de Soignes - Construction d'un écopont - Mission d'auteur de projet - Marché de services - Procédure concurrentielle avec négociation
Atsauces numurs: Beliris-4.12.1.1-F02_0

II.1.2. Galvenās CPV kods

71000000 Arhitektūras, būvniecības, inženiertehniskie un pārbaudes pakalpojumi

II.1.3. Līguma veids

Pakalpojumi

II.1.4. Īss apraksts

Le présent marché porte sur une mission complète d'auteur de projet d'architecture et prestations complémentaires.

Le projet a pour objet de la réalisation d'un élément de franchissement pour la faune de la Forêt de Soignes (avec espaces de repos, point d'eau, ...), pour permettre aux animaux de traverser la N275 (chaussée de La Hulpe) en toute sécurité, sans être dérangés.

Le projet comprend aussi la réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur cette même chaussée, entre le rond-point de l'Europe et la limite régionale (dans la continuité de la piste cyclable récemment aménagée sur la partie située en Flandre de la N275).

II.1.5. Paredzamā kopējā vērtība

II.1.6. Informācija par daļām

Līgums ir sadalīts daļās: nē

II.2. Apraksts

II.2.3. Izpildes vieta

NUTS kods: BE1 Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.2.4. Iepirkuma apraksts

Toutes les prestations liées à ce marché sont décrites dans la Partie D – clauses techniques et comprennent aussi bien les prestations classiques d'une mission complète d'auteur de projet que certaines prestations complémentaires, e.a. :

* l'établissement d'un plan en matière de durabilité ;

* l'établissement d'un plan de gestion et d'entretien ;

* l'étude acoustique et vibratoire ;

* l'étude phytosanitaire, biodiversité et écologique du site ;

* les traductions de certains documents et plans dans l'autre langue FR/NL que celle de l'offre.

Le bureau s'engage par sa demande de participation/son offre à remettre une équipe adéquate pour l'exécution de la mission.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur fait que la mission impliquera l'organisation et la participation à de nombreuses réunions et un bon bilinguisme (FR/NL).

II.2.5. Līguma slēgšanas tiesību piešķiršanas kritēriji

Zemāk minētie kritēriji

Kvalitātes kritērijs - Nosaukums: Qualité conceptuelle - utilisation / Svērums: 50

Kvalitātes kritērijs - Nosaukums: Durabilité et faisabilité / Svērums: 25

Kvalitātes kritērijs - Nosaukums: Respect du budget, réalisme de l'estimation et faisabilité du projet d'un point de vue budgétaire / Svērums: 25

Cena - Svērums: 0

II.2.6. Paredzamā vērtība

II.2.7. Līguma, pamatlīguma vai dinamiskās iepirkumu sistēmas darbības laiks

Ilgums mēnešos: 60

Līgumu var atjaunot: nē

II.2.9. Informācija par ierobežojumiem attiecībā uz ekonomikas dalībnieku skaitu, ko uzaicinās iesniegt piedāvājumus vai piedalīties

Paredzētais minimālais skaits: 3Maksimālais skaits: 5Objektīvie kritēriji ierobežota kandidātu skaita izvēlei:

Le MO sélectionne les trois à cinq meilleurs candidats qui (conditions cumulatives) :

1. ont introduit valablement la demande de participation ;
2. répondent aux exigences de droit d'accès ;
3. répondent aux conditions minimums en matière de capacité technique (références et note de qualité) et professionnelle (équipe - compétentes essentielles)
4. sont classés en ordre utile sur base des critères définis aux documents du marché. Le classement est opéré sur base des points obtenus lors de l'évaluation des références et de la note de qualité.

II.2.10. Informācija par variantiem

Var iesniegt piedāvājumu variantus: nē

II.2.11. Informācija par iespējām

Iespējas: nē

II.2.13. Informācija par Eiropas Savienības fondiem

Iepirkums ir saistīts ar projektu un/vai programmu, ko finansē no Eiropas Savienības fondiem: nē

II.2.14. Papildu informācija

Ce marché se compose de 2 tranches. En fonction du budget disponible, qui sera accordée par un avenant suivant à l'Accord de Coopération, toutes les tranches seront ou non commandées par Beliris ou par un tiers.

La tranche fixe porte sur :

1. Etudes préliminaires
2. Etudes de l'avant-projet provisoire
3. Etudes de l'avant-projet définitif
4. Etablissement du dossier de permis unique bilingue
5. Obtention du dossier de permis unique
6. Communication

Cela correspond à 41% du marché d'étude.

La tranche conditionnelle porte sur

7. Études de conception finale
8. Dossier d'appel d'offres bilingue
9. Assistance à l'analyse des offres
10. Assistance à la direction des travaux
11. Préparation du plan de gestion
12. Participation à la réception provisoire
13. Assistance à la vérification du compte final et à la vérification des plans as-built
14. Participation à la réception définitive

Cela correspond à 59% du marché d'étude.

La tranche conditionnelle est confirmée par une décision unilatérale de l'adjudicateur dont l'adjudicataire est informé par envoi recommandé ou envoi électronique assurant de manière équivalente la date exacte de l'envoi.

III iedaļa: Juridiskā, saimnieciskā, finansiālā un tehniskā informācija

III.1. Dalības nosacījumi

III.1.1. Piemērotība profesionālās darbības veikšanai, ieskaitot prasības attiecībā uz reģistrāciju profesionālajos reģistros vai komercreģistros

Nosacījumu saraksts un īss apraksts:

2.1. LE DUME (Document Unique de Marché Européen)

2.1.1. DUME : Généralités (cf. art. 73 de la loi et 38 et s. AR Passation)

Le candidat joint à sa demande de participation le document unique de marché européen (DUME) dûment complété ainsi que les annexes éventuellement nécessaires selon les cas. Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur le fait que éventuellement plusieurs DUME devront être remis : voir 2.2 – capacité d'autres entités dans le cahier spécial des charges en annexe.

Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve provisoire en lieu et place des certificats et attestations, par laquelle l'opérateur économique affirme qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations qui doivent ou peuvent entraîner l'exclusion d'un opérateur, avec mention d'éventuelles mesures correctrices et qu'il répond aux critères de sélection applicables.

L'adjudicateur peut à tout moment de la procédure demander à un candidat ou un soumissionnaire de fournir les documents et justificatifs décrits dans les paragraphes suivants, à quelque stade que ce soit de la procédure.

Ces documents doivent être fournis pour tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'il s'agisse de partenaire(s) de l'association ou de sous-traitants à la capacité desquels il est fait appel.

L'attention est attirée sur le fait que ce contrôle nécessitera la transmission rapide des attestations et certificats détaillés dans les paragraphes suivants.

L'adjudicateur va demander avant sélection aux candidats provisoirement sélectionnés et avant attribution au soumissionnaire provisoirement retenu de fournir les documents et les éléments de preuve dont il fait référence dans son DUME et qui ne sont pas gratuitement accessibles.

Le formulaire est joint au présent cahier des charges aussi bien en format XML qu'en format PDF (dans les deux langues nationales, Fr et NI).

Le candidat est invité à remplir le formulaire online via <https://ec.europa.eu/tools/espd>, l'imprimer en PDF et le joindre à sa demande de participation.

2.1.2. DUME, III : Motifs d'exclusion

NB : Pour les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions de la présente partie « droit d'accès » s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous.

Mesures correctrices

Le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées à l'article 69 de la loi peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent.

Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (art. 70§1 de la loi du 17 juin 2016). Si le pouvoir adjudicateur entend invoquer un motif d'exclusion prévu à l'article 69 de la loi, il donne au soumissionnaire la possibilité de présenter des mesures correctrices au cours de la procédure d'attribution (article 70§3 de la loi du 17 juin 2016).

Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le soumissionnaire doit, au début de la procédure, prouver de sa propre initiative qu'il a pris les mesures correctives requises (article 70§2 de la loi du 17 juin 2016).

Il est à noter que ces mesures correctrices ne sont pas applicables :

- Si le candidat a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision) ;
- En cas de non-respect par le candidat ou des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales.

DUME, III, A : motifs liés à des condamnations pénales

A REMPLIR dans le FORMULAIRE DE CANDIDATURE (cf. annexe au présent CSC), une liste qui reprend :

- Toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ;
- Les entités à la capacité desquelles il a été fait appel pour la sélection qualitative.

DOCUMENTS le cas échéant demandés par l'adjudicateur dans le cadre du contrôle du DUME
Pour les entreprises belges :

- un extrait du casier judiciaire de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat ou soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Pour les entreprises étrangères

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) des personnes morales (candidat /soumissionnaire + groupement d'opérateurs économiques + entités à la capacité desquelles il a été fait appel)
- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat /soumissionnaire ou des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Il sera demandé aux candidats sélectionnés provisoirement (et ultérieurement au soumissionnaire retenu) de fournir les extraits de casier judiciaire susvisés et ce, en vue de la décision de sélection/d'attribution.

DUME, III, B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale
Le candidat doit être en règle :

- Quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de dépôt des demandes de participation ;
- Par rapport à ses obligations fiscales professionnelles portant sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite des demandes de participation.

DOCUMENTS à joindre à la demande de participation :

Pour les entreprises étrangères

Pour les candidats ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le candidat est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DOCUMENTS le cas échéant de nouveau demandés dans le cadre du contrôle du DUME
Pour les entreprises étrangères

Pour les candidats/soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que ceux-ci sont en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DUME, III, C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle
Par l'introduction de son DUME, le candidat et chaque entité sur la capacité duquel il a fait appel, déclare ne pas se trouver dans un des motifs d'exclusions facultatifs mentionnés à l'article 69 loi 17.06.2016.

III.1.3. Tehniskās un profesionālās spējas

Iepirkuma dokumentos minētie atlases kritēriji

III.2. Ar līgumu saistītie nosacījumi

III.2.3. Informācija par personālu, kas atbildīgs par līguma izpildi

Jānorāda līguma izpildei norīkoto darbinieku vārdi un profesionālā kvalifikācija

IV iedaļa: Procedūra

IV.1. Apraksts

IV.1.1. Procedūras veids

Konkursa procedūra ar sarunām

IV.1.3. Informācija par pamat nolīgumu vai dinamisko iepirkumu sistēmu

IV.1.5. Informācija par sarunām

Līgumslēdzēja iestāde saglabā tiesības piešķirt līgumu, pamatojoties uz sākotnējiem piedāvājumiem neveicot sarunas

IV.1.8. Informācija par Valsts iepirkuma nolīgumu (GPA)

Uz iepirkumu attiecas Valsts iepirkuma nolīgums: jā

IV.2. Administratīvā informācija

IV.2.2. Piedāvājumu vai dalības pieteikumu saņemšanas termiņš

Datums: 15/03/2023 Vietējais laiks: 11:00

IV.2.3. Datums, kad atlasītajiem kandidātiem nosūtīts dalības vai piedāvājumu iesniegšanas uzaicinājums

IV.2.4. Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumu vai dalības pieteikumu

Franču valoda, Holandiešu valoda

IV.2.6. Minimālais laika posms, kura laikā pretendents jāuztur piedāvājums

Ilgums mēnešos: 10 (no piedāvājumu saņemšanai noteiktā datuma)

VI iedaļa: Papildinformācija

VI.1. Informācija par periodiskumu

Šis ir kārtējs iepirkums: nē

VI.2. Informācija par elektronisko darbplūsmu

Pieņems elektroniskos rēķinus

VI.3. Papildu informācija

1. Le cahier spécial des charges complet doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be>, en annexe à la présente publication. Le téléchargement est gratuit.
2. Les candidatures et les offres doivent être introduites via l'application électronique e-tendering (cfr. art. 53 et s. de l'AR Passation). L'envoi d'une candidature ou d'une offre par e-mail n'est pas autorisé. Pour plus d'information, voyez le point 2.3.2. à aux pages 37 et suivante du cahier spécial des charges.
3. Le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de conflits d'intérêts et ententes (cfr. art. 51 de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 4.2 aux pages 21 et suivante du cahier spécial des charges.
4. Les candidats doivent joindre à leur candidature le formulaire DUME dûment complété (cf. art. 73 de la Loi et art. 38 et s. de l'AR Passation). Pour plus d'information, voyez le point 2.1 aux pages 28 et suivantes du cahier spécial des charges.

VI.4. Pārskatīšanas procedūras

VI.4.1. Struktūra, kas atbildīga par pārskatīšanu

Pilns nosaukums: Conseil d'Etat

Pasta adrese: Rue de la Science 33

Pilsēta: Bruxelles

Pasta indekss: 1040

Valsts: Beļģija

E-pasts: info@conseildetat.be

Interneta adrese: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Pārskatīšanas procedūra

Precīza informācija par pārskatīšanas procedūru termiņu(-iem):

Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'un recours en suspension introduit suivant la procédure d'extrême urgence, auprès de la section d'Administration du Conseil d'Etat, Rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de 60 jours prenant cours le jour de la notification de la décision.

VI.5. Šā paziņojuma nosūtīšanas datums

27/01/2023